

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 453 19 février 2014

## **SOMMAIRE**

Absolute Return Strategy Sicav21701	Repro Invest	8
Agatha Estates S.A	Roden Investments S.A2170	)5
A'Graph S.à.r.l	Roosevelt International S.à r.l 2170	)5
Agro-Sud Finances S.A., SPF	Sapori d'Italia S.à r.l2170	)7
Albatros Performance Management S.A.	Sister Line S.A	9
21743	Solaia Re S.à r.l	)4
Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	Sophielux 2	)3
21701	Sweeper Selector S.à r.l 2170	)5
Alpina Real Estate Company S.C.A 21700	Taïko S.A2170	
AS EDI S.à r.l	TH Lord S.à r.l	)3
<b>CBN</b> Holding <b>S.A.</b> , <b>SPF</b>	TRE Investments S.A	)3
IMG S.à r.l21698	Trenubel S.A	)3
Immobilière Giacomo S.A 21699	Trinacria Capital S.à.r.l	)4
Indufin Capital Partners S.A., SICAR 21698	Twenty One Century Taxation Research	
Luxthi S.à r.l	Office S.A	)3
Majoha21714	Venezia Finance S.A., SPF2170	)5
Morgan Stanley Infrastructure S.A 21699	Vicem Real Estate S.A2170	)6
Opéra Finance International S.A 21742	Vigeo 2170	)2
Palmeri S.A	Vionelle S.A., SPF	)2
Parivest S.A 21700	Voolverine	
Pharofe S.A21704	Voronet S.A	)6
P.H. Invest S.A21700	Wento Holdings S.à r.l	) 1
Pictet Europe S.A21704	White Star S.à r.l	
Pi Selector S.à r.l	Wilic S.à r.l	
Project Bird Holding II S.à r.l 21709	W.P.F. S.A	
Real Estate Business & Investments Con-	W.P.SLuxembourg S.àr.l 2170	
sulting Company (Luxembourg) S.A 21744	York Global Finance 51 S.à r.l 2170	
Post lowel Holdings S A 21704		



## CBN Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.081.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68066 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007448/10.

(140007728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## IMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.241.

Les statuts coordonnés au 30/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014007683/12.

(140008371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014007689/11.

(140008152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Luxthi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.814.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68070 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007739/10.

(140007856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Repro Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014007882/11.

(140008493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007772/10.

(140007784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Immobilière Giacomo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date 18 décembre 2013.

L'assemblée générale extraordinaire de IMMOBILIERE GIACOMO S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont renommés Administrateurs pour la duré de six années:

- Monsieur Dino PIZZINATO, né le 05.10.1941, demeurant à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
- Mademoiselle Nicole SCHMEER, née le 17.12.1974 à Luxembourg, domiciliée, D-66482 Zweibrücken, 62, Langenthal Strasse.

Itzig, le 12 Janvier 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014007685/16.

(140008206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Palmeri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68069 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007836/10.

(140008112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Sister Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.053.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Strassen, le 6 janvier 2014 à 10.30 heures.

L'actionnaire unique de la société 'SISTER LINE S.A.', a pris les résolutions suivantes:

- 1) le mandat de l'administrateur est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Jean-Marie KONTZ demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem
- 2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:
- La société 'Bureau MODUGNO S.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue (RCSL B 35889).
- 3) Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Strassen, le 6 janvier 2014.

L'Actionnaire

Référence de publication: 2014007926/18.

(140008449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## P.H. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007823/10.

(140007941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.214.

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Xavier Poncelet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 16 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 16 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007828/15.

(140008211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

#### Parivest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le 7 octobre 2013

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Alfonso Garcia, Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, tous demeurant au 5, Bd Royal à L-2449 Luxembourg et du commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., RCS B 60.219, demeurant au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014007839/15.

(140008037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

## Capital social: EUR 248.900,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 27 décembre 2013 que les actionnaires ont décidé:

- de prolonger le terme de la Société de sept (7) ans à huit (8) ans à compter de la Première Clôture, comme prévu par les Statuts de la Société et le mémorandum de placement privé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008061/14.

(140008691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



## Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008060/10.

(140009004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Agatha Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.090.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### AGATHA ESTATES S.A.

Référence de publication: 2014008057/10.

(140009328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

Le Conseil d'Administration de la SICAV de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2013.

Pour ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008053/13.

(140009626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## A'Graph S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 59.829.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008052/9.

(140009139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Wento Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.981.

Les statuts coordonnés au 30/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014008008/12.

(140008377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## Vigeo, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 94.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIGEO

Référence de publication: 2014007996/10.

(140007705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Vionelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.813.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

**VIONELLE S.A., SPF** 

Référence de publication: 2014007997/13.

(140007864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Voolverine, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 151.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 2013

L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:

CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014008000/11.

(140007754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## W.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 101.016.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.F. S.A.

Référence de publication: 2014008006/10.

(140007887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## W.P.S.-Luxembourg S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014008007/10.

(140008049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## TOCTRO S.A., Twenty One Century Taxation Research Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.655.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23.12.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014007977/11.

(140008306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## TRE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007973/10.

(140007719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## TH Lord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.310.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68071 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007964/10.

(140008027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Sophielux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.828.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68055 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007932/10.

(140007847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Trenubel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.444.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

TRENUBEL S.A.

Référence de publication: 2014007975/13.

(140007867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## Pharofe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 173.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014007842/10.

(140008499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68067 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007845/10.

(140007801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

#### Real Jewel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007878/10.

(140007673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.418.

L'adresse des gérants de catégorie B, Luca Faletti et Diego Crisafulli, a changé et est désormais au 450-454, Herengracht, 1017CA Amsterdam, Pays-Bas, avec effet au 1 er janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007976/12.

(140008026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Solaia Re S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.805.

La nouvelle adresse de Thomas Dewé, gérant, a changé et est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1 er octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007930/12.

(140007787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.028.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68074 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007891/10.

(140008511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Roosevelt International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.593.

## **EXTRAIT**

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 10 janvier 2014 à 10h30.

Le siège social et les bureaux sont établis à l'adresse 6 rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg a effet du 10 janvier 2014.

Le 14 janvier 2014.

**ROOSEVELT INTERNATIONAL Sàrl** 

Lambertus H. SAK

Gérant unique

Référence de publication: 2014007892/16.

(140008465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 98.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.244.

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Xavier Poncelet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 16 décembre 2013 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 16 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007910/15.

(140008239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Venezia Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

VENEZIA FINANCE S.A., SPF

Référence de publication: 2014007993/13.

(140007828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## Taïko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

L'Assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2014 a décidé de nommer BDO Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour la révision des comptes annuels statutaires et consolidés en remplacement de HRT Révision, 163 rue du Kiem L-8030 Strassen. Le mandat du Réviseur nommé par l'Assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2014 expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

TAÏKO S.A. Un mandataire

Référence de publication: 2014007945/15.

(140007738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Vicem Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 132.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007994/10.

(140007730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

#### Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

VORONET S.A.

Référence de publication: 2014008002/13.

(140007863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## York Global Finance 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 52.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.093.

Extrait des résolutions des associés du 31 décembre 2013

Les associés de York Global Finance 51 S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de la Société, Laetitia Ambrosi, avec effet au 31 décembre 2013;
- de nommer la personne suivante en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et ce pour une durée illimitée:
- \* Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976, à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2014008020/16.

(140007655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



## Sapori d'Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément. R.C.S. Luxembourg B 183.061.

## **STATUTS**

L'an deux mille treize,

le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Monsieur Luca MASSA, indépendant, né à Velletri (Italie), le 07 janvier 1977, demeurant 105, corso della Repubblicà, I-04012 CISTERNA DI LATINA (Italie);
- 2) Monsieur Gianluca SEGGIONI, cuisinier, né à Velletri (Italie), le 08 janvier 1973, demeurant 13, via Spallanzani, I-04012 CISTERNA DI LATINA (Italie);
- 3) Monsieur Filippo CLEMENTI, cuisinier, né à Gubbio (Italie), le 22 décembre 1976, demeurant rue de Rodange, 133, B-6791 Athus (Belgique);
- 4) Monsieur Daniele FLORIDI, indépendant, né à Velletri (Italie), le 03 mars 1981, demeurant 2, via Martiri Ardeatine, I-04012 CISTERNA DI LATINA (Italie).

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de restaurant, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, toutes prestations de restauration et de traiteur dans le cadre de manifestations privées et/ou publiques, ainsi que l'importation et la vente de tous produits alimentaires.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «SAPORI D'ITALIA S.à r.l.», société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Luca MASSA, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur Gianluca SEGGIONI, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Filippo CLEMENTI, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
4) Monsieur Daniele FLORIDI, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.



Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III. Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
  - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 58, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.
  - 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:



#### a) Gérant technique:

Monsieur Gianluca SEGGIONI, cuisinier, né à Velletri (Italie), le 08 janvier 1973, demeurant 13, via Spallanzani, I-04012 CISTERNA DI LATINA (Italie);

- b) Gérants administratifs:
- Monsieur Luca MASSA, indépendant, né à Velletri (Italie), le 07 janvier 1977, demeurant 105, corso della Repubblicà, I-04012 CISTERNA DI LATINA (Italie);
- Monsieur Filippo CLEMENTI, cuisinier, né à Gubbio (Italie), le 22 décembre 1976, demeurant rue de Rodange, 133, B-6791 Athus (Belgique);
- Monsieur Daniele FLORIDI, indépendant, né à Velletri (Italie), le 03 mars 1981, demeurant 2, via Martiri Ardeatine, I-04012 CISTERNA DI LATINA (Italie).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des trois (3) gérants administratifs.

#### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, agissant èsdites qualités, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MASSA, G. SEGGIONI, F. CLEMENTI, D. FLORIDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15487. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014002991/130.

(140002020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

## Project Bird Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 11.712.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.529.

In the year two thousand and thirteen on the nineteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

#### THERE APPEARED,

3B Binani Glassfibre S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-9227 Diekirch, 50, Esplanade and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 163525, in its capacity as sole member of the Company,

here represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal on December 17, 2013.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. pursuant to the absorption by the Company (as defined hereafter) of Project Bird Holding S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 135980 (hereafter "Project Bird Holding"), the above-mentioned 3B Binani Glassfibre S.à r.l. is authorized to act as the sole member (the "Sole Member") of Project Bird Holding II S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 136529, (the "Company");
- II. the Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 711 on 21 March 2008;
- III. the articles of association of the Company have been amended by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 11 August 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1900 on 30 September 2009;



- IV. upon merger, the Project Bird Holding and the Company will be merged into Project Bird Holding IIIB S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 137301 (the "Absorbing Company") in a simultaneous sequence of absorptions being that Project Bird Holding accepted to be absorbed downstream into the Company and simultaneously the Company will be merged into the Absorbing Company;
- V. the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") have been respected:
- 1. The merger plan for the sequence of absorptions (the "Merger Plan") established by (i) the board of managers of the Absorbing Company, above identified, as absorbing company (ii) the board of managers of Project Bird Holding as an absorbed company and (iii) the board of managers of the Company also as an absorbed company, was duly deposited at the registered office of each of the Merging Companies on 30 May 2013, and was filed with the Luxembourg Companies and Trade Register on 31 May 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 5 June 2013, under number 1325.
- 2. The merger by absorption between the merging companies as set out in the Merger Plan (the "Merger by Absorption") will be legally effective on December 19, 2013,, subject to the execution of these minutes, the minutes of the general meeting of the sole member of the Absorbed Company 1 and the minutes of the general meeting of the sole member of the Absorbing Company in front of the notary public approving the Merger on December 19, 2013. It is understood that the Merger shall have no effect vis-à-vis all third parties until after the publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the merging companies in accordance with Article 9 of the Law.
- 3. Pursuant to the provisions of Article 265 (3) and Article 266 (5) of the Law, the appearing party being the Sole Member of the Company waived the preparation and the examination of the documents required pursuant to Articles 265 and 266 of the Law.
  - VI. the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:
  - 1. Approval of the Merger Plan for the Merger by Absorption;
- 2. Waiver of the appointment of an independent expert for the examination and the statement of report concerning the Terms of Merger one month after the publication of the Merger Plan;
- 3. Waiver in accordance with article 265 (3) of the Law of the drawing-up by the board of managers of the companies involved in the merger of a written report explaining and justifying the Merger Plan set out under article 265 (1) and (2);
- 4. Ascertaining of the deposit of all the required documents at the registered office of the Company pursuant to article 267 of the Law;
- 5. Approval of the Merger by Absorption pursuant to which the Project Bird Holding and the Company will be merged into Project Bird Holding IIIB S.à r.l. in a simultaneous sequence of absorptions being that the Sole Member will be absorbed downstream into the Company and simultaneously the Company will be merged into Project Bird Holding IIIB S.à r.l.;
  - 6. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company;
- 7. Ratification of the actions carried out by the managers of the Company in relation to the merger between the Company and the Absorbing company, including, without limitation to the transfer of the existing agreements and commitments of the Company to the Absorbing company;
- 8. Decision to lodge and retain corporate books and documents for at least five years at the registered office of the Absorbing Company;
  - 9. Full discharge (quitus) to the the managers of the Company;
- 10. Granting of authorization to any manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and
  - 11. Any other business.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Member resolved to approve the Merger Plan entered into by and between the Company and Project Bird Holding S.à r.l., as absorbed companies and Project Bird Holding IIIB S.à r.l. as absorbing company.

#### Second resolution

The Sole Member resolved to waive the appointment of an independent expert for the examination and the statement of report concerning the Merger Plan in accordance with the article 266 (5) of the Law.

## Third resolution

The Sole Member resolved to waive in accordance with article 265 (3) of the Law the drawing-up by the board of managers of the companies involved in the merger of a written report explaining and justifying the Merger Plan set out under article 265 (1) and (2).



#### Fourth resolution

The Sole Member ascertained the deposit of all the required documents at the registered office of the Company at last one month before the taking of the present resolutions, in compliance with article 267 of the Law.

#### Fifth resolution

The Sole Member resolved to approve the Merger by Absorption pursuant to which Project Bird Holding and the Company will be merged into Project Bird Holding IIIB S.à r.l. in a simultaneous sequence of absorptions being that the Sole Member will be absorbed downstream into the Company and simultaneously the Company will be merged into Project Bird Holding IIIB S.à r.l.

## Sixth resolution

The Sole Member resolved to approve and it is hereby accepted and confirmed that the universal transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company by effect of the Law shall be effective as from the moment of the signature of the present resolutions.

#### Seventh resolution

The Sole Member resolved to ratify the actions carried out by the managers of the Company in relation to the merger between the Company and the Absorbing Company, including, without limitation to the transfer of the existing agreements and commitments of the Company to the Absorbing Company.

#### Eighth resolution

The Sole Member resolved to approve that the corporate books and documents will be lodged and retained for at least 5 years at the registered office of the Absorbing Company.

## Ninth resolution

The Sole Member resolved to grant full discharge to the managers of the Company with respect to their mandate for the financial period ending at the date of the present minutes.

#### Tenth resolution

The Sole Member resolved to grant an authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting has been closed.

## Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately four thousand nine hundred Euros (EUR 4,900.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

## Certification

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary inspected and certified by the present deed the existence of the Terms of Merger and of all documents required by the Law to the Company for the merger.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

## A COMPARU:

3B Binani Glassfibre S.à r.l., une société organisée et existant en vertu des lois luxembourgeoises, dont le siège social est situé à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163525, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société,



ici représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 17 décembre 2013.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent procèsverbal, pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter que:

I. Par effet de l'absorption par la Société (comme définie ci-après) de Project Bird Holding S.à r.l., une société organisée et existant en vertu des lois luxembourgeoises, dont le siège social est situé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135980 (ci après «Project Bird Holding»), ladite 3B Binani Glassfibre S.à r.l. est autorisé à agir dans la qualité de l'associé unique (l'"Associé Unique") de Project Bird Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136529 (la "Société");

II. la Société a été constituée suivant acte reçu par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 711 le 21 mars 2008;

III. les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 11 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1900 le 30 septembre 2009;

IV. suite à la fusion, Project Bird Holding et la Société seront fusionnées dans Project Bird Holding IIIB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137301 (la «Société Absorbante») dans une suite simultanée d'absorptions telles que Project Bird Holding sera absorbé en aval dans la Société et simultanément la Société sera fusionnée dans la Société Absorbante (la «Fusion»);

V. les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatives aux fusions (la "Loi") ont été respectées à savoir:

- 1. Le projet commun de pour la séquence d'absorptions (le "Projet de Fusion") établi par (i) le conseil de gérance de la Société Absorbante agissant comme société absorbante, (ii) le conseil de gérance de Project Bird Holding agissant comme société absorbée et (iii) le conseil de gérance de la Société agissant comme société absorbée a été dûment enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 30 mai 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 31 mai 2013 sous le numéro 1325.
- 2. La fusion par absorption entre les sociétés fusionnantes telle qu'établi dans le Projet de Fusion (la «Fusion Par Absorption») sera légalement effective le 19 décembre 2013 sous condition de l'exécution du présent procès-verbal et de l'exécution du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée 1 et de l'exécution du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant le Projet de Fusion par devant notaire le 19 décembre 2013. Il est noté que la Fusion ne prendra effet à l'égard de tous les tiers que le jour suivant la publication du procès verbal des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 9 de la Loi.
- 3. Selon les dispositions de l'article 265 (3) et de l'article 266 (5) de la Loi, la partie comparante étant l'associé unique de la Société, renonce à l'établissement et à l'examen des documents requis aux articles 265 et 266 de la Loi.
  - VI. la présente assemblée a pour ordre du jour (l' "Ordre du jour") les points suivants:
  - 1. Approbation du Projet de Fusion de la Fusion Par Absorption;
- 2. Renonciation à la nomination d'un expert indépendant pour l'examen du Projet de Fusion et renonciation au rapport d'expertise un mois après la publication du Projet de Fusion;
- 3. Renonciation conformément à l'article 265 (3) à l'établissement par les gérants de chacune des sociétés qui fusionnent d'un rapport écrit détaillé à l'intention des associés expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion;
  - 4. Constatation du dépôt au siège social de la Société des documents requis par la Loi;
- 5. Approbation de la Fusion Par Absorption par voie d'absorption au terme de laquelle l'Associé Unique et la Société seront fusionnées dans la Société Absorbante dans une suite simultanée d'absorptions telles que l'Associé Unique sera absorbé en aval dans la Société et simultanément la Société sera fusionnée dans la Société Absorbante;
  - 6. Approbation du transfert des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante;
- 7. Ratification de toutes les actions entreprises par les gérants de la Société en relation avec la Fusion inversée entre la Société et la Société Absorbante, incluant, sans limitation, le transfert des contrats existants et des engagements de la Société à la Société Absorbante;
- 8. Décision de conserver les documents et livres de la Société à l'adresse de l'ancien siège social de la Société pour une période de cinq ans;
  - 9. Décharge donnée aux membres du conseil de gérance de la Société;
- 10. Pouvoir donné à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law d'effectuer, le cas échéant, toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises dans le cadre du présent agenda; et



#### 11. Divers.

Après considération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique a approuvé le Projet de Fusion établi par la Société et Project Bird Holding S à r.l., en tant que sociétés absorbées et la société Project Bird Holding IIIB S.à r.l. en tant que société absorbante.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer à la nomination d'un expert indépendant pour l'examen du Projet de Fusion et a décidé de renoncer au rapport d'expertise un mois après la publication du Projet de Fusion en vertu de l'article 266 (5) de la Loi.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer à l'établissement par les gérants de chacune des sociétés qui fusionnent d'un rapport écrit détaillé à l'intention des associés expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion.

## Quatrième résolution

L'Associé Unique a constaté que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la Loi a été effectué au siège social de la Société au moins un mois avant la prise des présentes résolutions.

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique a approuvé la Fusion Par Absorption au terme de laquelle Project Bird Holding S.à r.l. et la Société seront fusionnées dans Project Bird Holding IIIB S.à r.l. dans une suite simultanée d'absorptions telles que l'Associé Unique sera absorbé en aval dans la Société et simultanément la Société sera fusionnée dans Project Bird Holding IIIB S.à r.l.

#### Sixième résolution

L'Associé Unique a approuvé et par ces résolutions il est accepté et confirmé que le transfert universel des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante par l'effet de la loi sera effective dès la signature de présentes résolutions.

## Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de ratifier toutes les actions entreprises par les gérants de la Société en relation avec la fusion entre la Société et la Société Absorbante, incluant, sans limitation, le transfert des contrats existants et des engagements de la Société à la Société Absorbante.

## Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de conserver, pour la période légale de cinq ans à compter de la date des présentes, tous les livres et documents de la Société à l'adresse du siège social de la Société Absorbante.

#### Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif et ce jusqu'à la date des présentes.

#### Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Partners in Law d'effectuer, le cas échéant, toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises dans le cadre du présent Ordre du jour.

## Frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à quatre mille neuf cents (EUR 4.900,-).

#### Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

## Attestation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du Projet de Fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société par la fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. LAC/2013/58933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003163/249.

(140002829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

## Majoha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 183.050.

## **STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

#### A comparu:

SOUTRA, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169.619.

ici représentée par son gérant Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'extension et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ainsi que la détention de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de dessins ou modèles, de noms de domaine.

La Société pourra également prendre des participations, des intérêts et des parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra faire toutes prestations de services administratives et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «MAJOHA».



Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent soixante-quatorze mille euros (EUR 1.174.000) divisé en mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix (EUR 10.-) et en dix (10) parts sociales numérotées de A à J d'une valeur nominale de cent seize mille quatre cent euros (EUR 116.400,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.



**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième vendredi du mois de avril de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

## Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, SOUTRA, pré-qualifiée, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales ordinaires et les dix (10) parts sociales numérotées de A à J.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cent soixante-quatorze mille euros (EUR 1.174.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

## Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

## Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:



- Madame Marie-Rose HELDERLE, dirigeante d'entreprises, née le 19 mai 1949 à Créteil (France), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;
- Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, né le 22 novembre 1973 à Haine-St-Paul (Belgique), de-meurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
  - 3.- La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants.
  - 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15661. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002436/168.

(140001813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

## White Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.927.

In the year two thousand and thirteen, the twentieth day of December, before Me Henry BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of White Star S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on December 19, 2013 pursuant to a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

## There appeared:

(1) Kors Trust, a trust established under the laws of the Isle of Man, having its registered office address at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB, duly represented by its trustee, First Names Trust Company (Isle of Man) Limited (the Shareholder 1),

here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, with professional address is in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given on December 19, 2013, and

(2) White and Green Holding AG, a joint stock company existing under the laws of Austria, having its registered office at Salztorgasse 6-8 1010 Vienna (the Shareholder 2 and together with the Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, by virtue of a power of attorney given on December 19, 2013.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) in order to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) represented by two hundred fifty thousand shares (250,000) by way of issuance of two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1each;
  - 3. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 2. above by contributions in kind;
- 4. Creation of two (2) classes of tracking shares (i.e. the class A tracker shares and the class B tracker shares) and ten (10) sub-classes of shares per class of tracking share; conversion of the existing shares of the Company into class A tracker shares and class B tracker shares;



- 5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions:
- 6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the newly issued shares and (ii) the classification of the shares; and
  - 7. Miscellaneous.
  - III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Meeting waives the convening notices in accordance with article 10, paragraph 3 of the articles of association of the Company (the Articles), the shareholders represented considering themselves as duly convened.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-) in order to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) represented by two hundred fifty thousand shares (250,000) by way of issuance of two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

#### Intervention - Subscription - Payment

The Shareholder 1, represented as stated above, declares to subscribe for 11,875 new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of receivable it holds representing an aggregate amount of three million fur hundred and twenty four thousand and six hundred eighty three euro and fifty cents (EUR 3,424,683.50) (the Receivable 1), which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of eleven thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 11,875) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of three million four hundred twelve thousand eight hundred and eight Euro and fifty cents (EUR 3,412,807.50) to the share premium account of the Company attached to the shares.

The valuation of the Receivable 1 is evidenced inter alia, by a management certificate issued by the management of the Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- 1. the Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable 1;
- 2. the Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable 1 and possesses the power to dispose of the Receivable 1;
- 3. the Receivable 1 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable 1 and the Receivable 1 is not subject to any attachment;
- 4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable 1 be transferred to it;
- 5. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable 1 is freely transferable;
- 6. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable 1 to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Shareholder 1, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Shareholder 1 is registered;
- 7. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable 1 is at least equal to three million fur hundred and twenty four thousand and six hundred eighty three euro and fifty cents (EUR 3,424,683.50), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- 8. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 1 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable 1 by the Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of the contribution."

The Shareholder 2, represented as stated above, declares to subscribe for 225,125 new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of receivable it holds representing an aggregate amount of sixty five million sixty eight thousand nine hundred and eighty six euro and fifty cents (EUR 65,068,986.50) (the Receivable 2), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred and twenty five thousand one hundred and twenty five euro (EUR 225,125) to the share capital account of the Company; and



(ii) an amount of sixty four million eight hundred and forty three thousand eight hundred and sixty one euro and fifty cents Euro (EUR 64,843,861.50) to the share premium account of the Company attached to the shares.

The valuation of the Receivable 2 is evidenced inter alia, by a management certificate issued by the management of the Shareholder 2 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

- 1. the Shareholder 2 is the legal and beneficial owner of the Receivable 2;
- 2. the Shareholder 2 is solely entitled to the Receivable 2 and possesses the power to dispose of the Receivable 2;
- 3. the Receivable 2 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable 2 and the Receivable 2 is not subject to any attachment;
- 4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable 2 be transferred to it.
- 5. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable 2 is freely transferable;
- 6. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable 2 to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Shareholder 2, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Shareholder 2 is registered;
- 7. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable 2 is at least equal to sixty five million sixty eight thousand nine hundred and eighty six euro and fifty cents (EUR 65,068,986.50), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- 8. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Shareholder 2 and upon the contribution of the Receivable by the Shareholder 2 to the Company, the Company will become the full owner of the contribution."

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company i.e. the class A tracker shares (the A Tracker Shares) and the class B tracker shares (the B Tracker Shares), each having a par value of one euro (EUR 1.-).

The A Tracker Shares are divided into ten (10) sub-classes of shares as follows:

- the sub-class A1 tracker shares;
- the sub-class A2 tracker shares;
- the sub-class A3 tracker shares;
- the sub-class A4 tracker shares;
- the sub-class A5 tracker shares;
- the sub-class A6 tracker shares;
- the sub-class A7 tracker shares;
- the sub-class A8 tracker shares;
- the sub-class A9 tracker shares; and
- the sub-class A10 tracker shares.

The B Tracker Shares are divided into ten (10) sub-classes of shares as follows:

- the sub-class B1 tracker shares;
- the sub-class B2 tracker shares;
- the sub-class B3 tracker shares;
- the sub-class B4 tracker shares;
- the sub-class B5 tracker shares;
- $\hbox{- the sub-class B6 tracker shares;}\\$
- the sub-class B7 tracker shares;the sub-class B8 tracker shares;
- the sub-class B9 tracker shares: and
- the sub-class B10 tracker shares.

The Meeting resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company held by the Shareholder 1 into A Tracker Shares and B Tracker Shares as follows:

- six thousand two hundred fifty (6,250) A Tracker Shares which are further divided into:
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A1 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A2 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A3 tracker shares, all subscribed and fully paid up;



- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A4 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A5 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A6 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A7 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A8 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- st six hundred twenty-five (625) sub-class A9 tracker shares, all subscribed and fully paid up; and
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class A10 tracker shares, all subscribed and fully paid up.
- six thousand two hundred fifty (6,250) B Tracker Shares which are further divided into:
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B1 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B2 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B3 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B4 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B5 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B6 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty live (023) sub-class both acker shares, an subscribed and rully paid up
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B7 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B8 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B9 tracker shares, all subscribed and fully paid up; and
- \* six hundred twenty-five (625) sub-class B10 tracker shares, all subscribed and fully paid up.

The Meeting resolves to convert the existing two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) shares of the Company held by the Shareholder 2 into A Tracker Shares and B Tracker Shares as follows:

- one hundred eighteen thousand seven hundred fifty (118,750) A Tracker Shares which are further divided into:
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A1 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A2 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A3 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A4 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A5 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A6 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A7 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A8 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- st eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A9 tracker shares, all subscribed and fully paid up; and
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class A10 tracker shares, all subscribed and fully paid up.
- one hundred eighteen thousand seven hundred fifty (118,750) B Tracker Shares which are further divided into:
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B1 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B2 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875)sub-class B3 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B4 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B5 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B6 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B7 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B8 tracker shares, all subscribed and fully paid up;
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B9 tracker shares, all subscribed and fully paid up; and
- \* eleven thousand eight hundred seventy-five (11,875) sub-class B10 tracker shares, all subscribed and fully paid up.

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to create two separate share premium accounts as follows:

- the A Tracker Shares premium account connected to the A Tracker Shares (the A Tracker Share Premium Account); and
  - the B Tracker Shares premium account connected to the B Tracker Shares (the B Tracker Share Premium Account). The Meeting resolves that the existing share premium account of the Company shall be allocated as follows:
- an amount of thirty-four million two hundred forty thousand eight hundred ninety-seven euro (EUR 34,240,897.-) to the A Tracker Share Premium Account; and
- an amount of thirty-four million two hundred forty thousand eight hundred ninety-seven euro (EUR 34,240,897.-) to the B Tracker Share Premium Account.



#### Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "White Star S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société a responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company (the Shareholders), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

## II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1 The issued capital of the Company is set at two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Shares), which are divided into:
- one hundred and twenty five thousand (125,000) class A tracker shares (collectively the A Tracker Shares), which are further divided into:
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A1 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A1 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A2 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A2 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A3 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A3 Tracker Shares);



- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A4 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A4 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A5 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A5 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A6 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A6 Tracker Shares):
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A7 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A7 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A8 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A8 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A9 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A9 Tracker Shares); and
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A10 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A10 Tracker Shares); and
- one hundred and twenty five thousand (125,000) class B tracker shares (collectively the B Tracker Shares), which are further divided into:
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B1 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B1 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B2 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B2 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B3 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B3 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B4 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B4 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B5 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B5 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B6 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B6 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B7 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B7 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B8 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B8 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B9 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B9 Tracker Shares); and
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B10 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B10 Tracker Shares).
- 5.2 For the purposes of these Articles, the A1 Tracker Shares, A2 Tracker Shares, A3 Tracker Shares, A4 Tracker Shares, A5 Tracker Shares, A6 Tracker Shares, A7 Tracker Shares, A8 Tracker Shares, A9 Tracker Shares, A10 Tracker Shares, B1 Tracker Shares, B2 Tracker Shares, B3 Tracker Shares, B4 Tracker Shares, B5 Tracker Shares, B6 Tracker Shares, B7 Tracker Shares, B8 Tracker Shares, B9 Tracker Shares, B10 Tracker Shares (or any other class or sub-class of Shares in issue) shall each be referred as a separate Class of Shares or a Class.
- 5.3 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.
- 5.4 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any A Tracker Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any A Tracker Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.
- 5.5 Similarly, in addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any B Tracker Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any B Tracker Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.
- 5.6 The share capital may be increased or decreased one or several times by a resolution of the Shareholders requiring their unanimous consent, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company, by way of redemption and repurchase and cancellation shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 7; (ii) any increase in the issued share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding;



- (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.
- 5.7 For the purpose of Article 12 of these Articles, all the Shares have identical voting and political rights. However, in the event of amendment of the rights attached to a specific Class of Shares, the resolutions of the Shareholders must, in order to be valid, fulfil the conditions as to quorum and majority laid down in article 12 of the Articles with respect to each Class of Shares.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2 Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.
- 6.3 When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6, the single Shareholder may freely transfer its Shares.
- 6.4 When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.
- 6.5 Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancelation pursuant to Section 7 of these Articles, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.
- 6.6 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.7 A register of Shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by any Shareholder upon request.
- 6.8 The Company may redeem its own Shares, subject to the provisions of Article 7 of these Articles, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.
- 6.9 The Company may, in accordance with these Articles and the Law, increase its share capital by the creation of any new Class of Shares. To the extent that the Company at any time ceases to hold any shares in Malenia and ADV and at such time no new further Classes of Shares have been created, the Company shall (and the Shareholders shall procure that the Company shall) convert all outstanding A Tracker Shares and B Tracker Shares into ordinary Shares of the same class which shall rank equally in all respects.

#### Art. 7. Repurchase of Shares.

- 7.1 For the purposes of these Articles:
- (i) ADV means ADV Marketing Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under number 34220291;
- (ii) A Tracker Shares Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) derived on the basis of the relevant Interim Accounts from the shares of ADV held by the Company, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) attributable to the A Tracker Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the A Tracker Shares to be redeemed/cancelled (if relevant) but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) derived (as determined by the Board) from the shares of ADV held by the Company, and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting);
- (iii) B Tracker Shares Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) derived on the basis of the relevant Interim Accounts from the shares of Malenia held by the Company, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) attributable to the B Tracker Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the B Tracker Shares to be redeemed/cancelled (if relevant) but reduced by any losses (included carried forward losses) derived (as determined by the Board) from the shares of Malenia held by the Company;
- (iv) the Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the relevant Total Cancellation Amount to be applied to the relevant Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;



- (v) Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date:
- (vi) Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;
- (vii) Malenia means Malenia Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under number 57987610; and
- (viii) Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts which shall be lower or equal to the entire A Tracker Shares Available Amount (in the event of a cancellation or repurchase of A Tracker Shares) or the B Tracker Shares Available Amount (in the event of a cancellation or repurchase of B Tracker Shares) at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such A Tracker Shares Available Amount (in the event of a cancellation or repurchase of A Tracker Shares) or the B Tracker Shares Available Amount (in the event of a cancellation or repurchase of B Tracker Shares).
- 7.2 The share capital of the Company may be reduced by way of redemption, repurchase and cancellation of any Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board and approved by the General Meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel both of the A1 Tracker Shares and the B1 Tracker Shares.
- 7.3 In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of A Tracker Shares, such repurchase and cancellation of A Tracker Shares shall be made in the following order:
  - (i) A10 Tracker Shares;
  - (ii) A9 Tracker Shares;
  - (iii) A8 Tracker Shares;
  - (iv) A7 Tracker Shares;
  - (v) A6 Tracker Shares;
  - (vi) A5 Tracker Shares;
  - (vii) A4 Tracker Shares;
  - (viii) A3 Tracker Shares;
  - (ix) A2 Tracker Shares; and
  - (x) A1 Tracker Shares (as long as B1 Tracker Shares have not already been repurchased/cancelled).
- 7.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of B Tracker Shares, such repurchase and cancellation of B Tracker Shares shall be made in the following order:
  - (i) B10 Tracker Shares;
  - (ii) B9 Tracker Shares;
  - (iii) B8 Tracker Shares;
  - (iv) B7 Tracker Shares;
  - (v) B6 Tracker Shares;
  - (vi) B5 Tracker Shares;(vii) B4 Tracker Shares;
  - (viii) B3 Tracker Shares;
  - (ix) B2 Tracker Shares; and
  - (x) B1 Tracker Shares (as long as A1 Tracker Shares have not already been repurchased / cancelled).
- 7.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.
  - 7.6 The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

## III. Management - Representation

## Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.



- 8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders requiring their unanimous consent.
- **Art. 9. Board.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
  - 9.1. Powers of the Board
- 9.1.1 All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
  - 9.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
  - 9.2 Procedure
- 9.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.
- 9.2.2 Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- 9.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- 9.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- 9.2.5 The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or more several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- 9.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initiated from Luxembourg, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- 9.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
  - 9.3 Representation
- 9.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.
- 9.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in these Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with these Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

## Art. 12. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 12.1 Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 12.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.
  - 12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.



- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the aggregate share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

## Art. 13. Sole Shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

- 14.1 The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 14.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.
  - 14.3 Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 14.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting;
- 14.5 The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

## Art. 15. Auditors.

- 15.1 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 15.2 If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

## Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law (Legal Reserve). This allocation ceases to be required when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the aggregate share capital.
- 16.2 The holders of the A Tracker Shares shall exclusively have the benefit of the A Tracker Shares Available Amount. Similarly, the holders of the B Tracker Shares shall be exclusively entitled to have the benefit of the B Tracker Shares Available Amount. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 16.3 or Article 16.5, as the case may be, in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.
- 16.3 The Shareholder(s) shall determine how the A Tracker Shares Available Amount and/or the B Tracker Shares Available Amount will be disposed of (provided that the A Tracker Shares Available Amount shall only be distributable



to the holders of A Tracker Shares and the B Tracker Shares Available Amount shall only be distributable to the holders of the B Tracker Shares) by allocating the whole or part thereof to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s). Each Share of any particular Class shall rank equally with each other Share of that particular Class in respect of distributions.

- 16.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions drawn from the A Tracker Shares Available Amount, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:
- (i) first, the holders of A1 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.10%) of the nominal value of the A1 Tracker Shares held by them, then;
- (ii) the holders of A2 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.20%) of the nominal value of the A2 Tracker Shares held by them, then;
- (iii) the holders of A3 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.30%) of the nominal value of the A3 Tracker Shares held by them, then;
- (iv) the holders of A4 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.40%) of the nominal value of the A4 Tracker Shares held by them, then;
- (v) the holders of A5 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.50%) of the nominal value of the A5 Tracker Shares held by them, then;
- (vi) the holders of A6 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.60%) of the nominal value of the A6 Tracker Shares held by them, the;
- (vii) the holders of A7 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.70%) of the nominal value of the A7 Tracker Shares held by them, then;
- (viii) the holders of A8 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.80%) of the nominal value of the A8 Tracker Shares held by them, then;
- (ix) the holders of A9 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point nine per cent (0.90%) of the nominal value of the A9 Tracker Shares, and then;
  - (x) the holders of A10 Tracker Shares shall be entitled to receive the remainder of any such dividend distribution.
- 16.5 Should the whole last outstanding Class of A Tracker Shares (by numerical order, e.g., initially the A10 Tracker Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 7 of these Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of A Tracker Shares in the reverse numerical order (e.g., initially the A9 Tracker Shares).
- 16.6 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from B Tracker Shares Available Amount, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:
- (i) first, the holders of B1 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.10%) of the nominal value of the B1 tracker Shares held by them, then;
- (ii) the holders of B2 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.20%) of the nominal value of the B2 Tracker Shares held by them, then;
- (iii) the holders of B3 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.30%) of the nominal value of the B3 Tracker Shares held by them, then;
- (iv) the holders of B4 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.40%) of the nominal value of the B4 Tracker Shares held by them, then;
- (v) the holders of B5 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.50%) of the nominal value of the B5 Tracker Shares held by them, then;
- (vi) the holders of B6 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.60%) of the nominal value of the B6 Tracker Shares held by them, the;
- (vii) the holders of B7 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.70%) of the nominal value of the B7 Tracker Shares held by them, then;
- (viii) the holders of B8 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.80%) of the nominal value of the B8 Tracker Shares held by them, then;
- (ix) the holders of B9 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point nine per cent (0.90%) of the nominal value of the B9 Tracker Shares, and then; and
  - (x) the holders of B10 Tracker Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.
- 16.7 Should the whole last outstanding class of B Tracker Shares (by numerical order, e.g., initially the B10 Tracker Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 7 of these Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of B Tracker Shares in the reverse numerical order (e.g., initially the B9 Tracker Shares).
- 16.8 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board shall fix the amount and the date of payment



of any such advance payment. Such interim distribution shall be in accordance with Article 16.3 or Article 16.5, as the case may be.

- 16.9 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.
- 17.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.

#### VII. General provisions

#### Art. 18. General provisions.

- 18.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 18.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 18.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

#### Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg S.A., with full power of substitution, to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the newly issued shares and (ii) the classification of the shares.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies between the English and de French version, the English version will prevail.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de décembre, par devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,



s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de White Star S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2013 suivant un acte de Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### Ont comparu

(1) Kors Trust, une fiducie (trust) établie selon les lois de l'Île de Man, dont le siège social est établi au International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Île de Man IM2 4RB, dûment représentée par sa fiduciaire (trustee), First Names Trust Company (Isle of Man) Limited (l'Associé 1),

ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration lui donnée le 19 décembre 2013, et

(2) White and Green Holding AG, une société par actions (joint stock company) existante selon les lois d'Autriche, dont le siège social est établi au Salztorgasse 6-8 1010, Vienne (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représenté par Madame Peggy SIMON, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée le 19 décembre 2013.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante mille parts sociales (250.000) par voie d'émission de deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par des apports en nature;
- 4. Création de deux (2) classes de parts sociales traçantes (à savoir les parts sociales traçantes de classe A et les parts sociales traçantes de classe B) et dix (10) sous classes de parts sociales par classe de part sociale traçante; conversion des parts sociales existantes de la Société en parts sociales traçantes de classe A et parts sociales traçantes de classe B;
  - 5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;
- 6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de (i) les parts sociales nouvellement émises et (ii) la classification des parts sociales; et
  - 7. Divers.
  - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation conformément à l'article 10, paragraphe 3 des statuts de la Société (les Statuts), les associés représentés se considérant comme dûment convoqués.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante mille parts sociales (250.000) par voie d'émission de deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

## Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:



## Intervention - Souscription - Libération

L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 11.875 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient représentant un montant total de trois millions quatre cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (EUR 3.424.683,50) (la Créance 1), qui doit être affecté comme suit:

- (i) un montant de onze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 11.875) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de trois millions quatre cent douze mille huit cent sept euros et cinquante centimes (EUR 3.412.807,50) au compte de prime d'émission de la Société relié aux parts sociales.

L'estimation de la Créance 1 est démontrée entre autres par un certificat de gérance émis par la gérance de l'Associé 1 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant que:

"

- 1. l'Associé 1 est le bénéficiaire légal et économique de la Créance 1;
- 2. l'Associé 1 est le seul ayant droit de la Créance 1 et possède le droit de disposer de la Créance 1;
- 3. la Créance 1 n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur la Créance 1 et la Créance 1 n'est soumise à aucune restriction;
- 4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne peut demander à ce que la Créance 1 lui soit cédée;
- 5. selon de droit applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance 1 est librement cessible;
- 6. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance 1 à la Société, le cas échéant, ont été obtenues, dans le cas de la Créance 1 seront obtenues de la manière requises par les lois de la juridiction où l'Associé 1 est immatriculé;
- 7. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance 1 est au moins égale à trois millions quatre cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (EUR 3.424.683,50) et depuis cette estimation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
- 8. toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé 1 et dès l'apport de la Créance 1 par l'Associé 1 à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de l'apport."
- L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 225.125 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient représentant un montant total de soixante-cinq millions soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros et cinquante centimes (EUR 65.068.986,50) (la Créance 2) qui doit être affecté comme suit:
- (i) un montant de deux cent vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros (EUR 225.125) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de soixante-quatre millions huit cent quarante-trois mille huit cent soixante et un euros et cinquante centimes (EUR 64.843.861,50) au compte de prime d'émission de la Société relié aux parts sociales.

L'estimation de la Créance 2 est démontrée entre autres par un certificat de gérance émis par la gérance de l'Associé 2 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant que:

"

- 1. l'Associé 2 est le bénéficiaire légal et économique de la Créance 2;
- 2. l'Associé 2 est le seul ayant droit de la Créance 2 et possède le droit de disposer de la Créance 2;
- 3. la Créance 2 n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur la Créance 2 et la Créance 2 n'est soumise à aucune restriction;
- 4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne peut demander à ce que la Créance 2 lui soit cédée;
- 5. selon de droit applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance 2 est librement cessible;
- 6. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance 2 à la Société, le cas échéant, ont été obtenues, dans le cas de la Créance 2 seront obtenues de la manière requises par les lois de la juridiction où l'Associé 2 est immatriculé;
- 7. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance 2 est au moins égale à soixantecinq millions soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros et cinquante centimes (EUR 65.068.986,50) et depuis cette estimation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
- 8. toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé 2 et dès l'apport de la Créance 2 par l'Associé 21 à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de l'apport."



## Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer deux (2) classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir les parts sociales traçantes de classe A (les Parts Sociales Traçantes A) et les parts sociales traçantes de classe B (les Parts Sociales Traçantes B), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Traçantes A sont divisées en dix (10) sous classes de parts sociales comme suit:

- la sous classe de parts sociales traçantes A1;
- la sous classe de parts sociales traçantes A2;
- la sous classe de parts sociales traçantes A3;
- la sous classe de parts sociales traçantes A4;
- la sous classe de parts sociales traçantes A5;
- la sous classe de parts sociales traçantes A6;
- la sous classe de parts sociales traçantes A7;
- la sous classe de parts sociales traçantes A8;
- la sous classe de parts sociales traçantes A9; et
- la sous classe de parts sociales traçantes A10.

Les Parts Sociales Traçantes B sont divisées en dix (10) sous classes de parts sociales comme suit:

- la sous classe de parts sociales tracantes B1;
- la sous classe de parts sociales traçantes B2;
- la sous classe de parts sociales traçantes B3;
- la sous classe de parts sociales traçantes B4;
- la sous classe de parts sociales traçantes B5;
- la sous classe de parts sociales traçantes B6;
- la sous classe de parts sociales traçantes B7;
- la sous classe de parts sociales traçantes B8;
- la sous classe de parts sociales tracantes B9; et
- la sous classe de parts sociales traçantes B10.

L'Assemblée décide de convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes de la Société détenues par l'Associé 1 en Parts Sociales Traçantes A et en Parts Sociales Traçantes B comme suit:

- six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Traçantes A qui sont divisées en:
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A1, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A2, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A3, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A4, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A5, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A6, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A7, toutes souscrites et entièrement libérées; \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A8, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A9, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes A10, toutes souscrites et entièrement libérées.
- six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Traçantes B qui sont divisées en:
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B1, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B2, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B3, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B4, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B5, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B6, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B7, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B8, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B9, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- \* six cent vingt-cinq (625) sous classe de parts sociales traçantes B10, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Assemblée décide de convertir les deux cent trente-sept mille cinq cent (237.500) parts sociales existantes de la Société détenues par l'Associé 2 en Parts Sociales Traçantes A et en Parts Sociales Traçantes B comme suit:

- cent dix-huit mille sept cent cinquante (118.750) Parts Sociales Traçantes A qui sont divisées en:



- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A1, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A2, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A3, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A4, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A5, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A6, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A7, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A8, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A9, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes A10, toutes souscrites et entièrement libérées.
  - cent dix-huit mille sept cent cinquante (118.750) Parts Sociales Traçantes B qui sont divisées en:
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B1, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B2, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B3, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B4, toutes souscrites et entièrement libérées:
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B5, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B6, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B7, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B8, toutes souscrites et entièrement libérées;
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B9, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- \* onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) sous classe de parts sociales traçantes B10, toutes souscrites et entièrement libérées.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de créer deux comptes de prime d'émission séparés comme suit:

- le compte de prime d'émission des Parts Sociales Traçantes A relié aux Parts Sociales Traçantes A (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Traçantes A); et
- le compte de prime d'émission des Parts Sociales Traçantes B relié aux Parts Sociales Traçantes B (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Traçantes B).

L'Assemblée décide que le compte de prime d'émission existant de la Société sera alloué comme suit:

- un montant de trente-quatre millions deux cent quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 34.240.897,-) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Traçantes A; et
- un montant de trente-quatre millions deux cent quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 34.240.897,-) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Traçantes B.

#### Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et reformuler complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:



# I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "White Star S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés de la Société (les Associés), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

# II. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales), réparties de la manière suivante:
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales traçantes de sous-classe A, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A):
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A1, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A1);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A2, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A2);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A3, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A3);



- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A4, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A4);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A5, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A5);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A6, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A6);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A7, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A7);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A8, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A8);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A9, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A9); et
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A10, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A10); et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales traçantes de sous-classe B, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B):
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B1, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B1);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B2, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B2);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B3, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B3);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B4, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B4);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B5, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B5);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B6, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B6);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B7, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B7);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B8, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B8);
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B9, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B9); et
- \* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B10, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B10).
- 5.2. Aux fins des présents Statuts, les Parts Sociales Traçantes A1, Parts Sociales Traçantes A2, Parts Sociales Traçantes A3, Parts Sociales Traçantes A4, Parts Sociales Traçantes A5, Parts Sociales Traçantes A6, Parts Sociales Traçantes A7, Parts Sociales Traçantes A8, Parts Sociales Traçantes A9, Parts Sociales Traçantes B1, Parts Sociales Traçantes B2, Parts Sociales Traçantes B3, Parts Sociales Traçantes B4, Parts Sociales Traçantes B5, Parts Sociales Traçantes B6, Parts Sociales Traçantes B7, Parts Sociales Traçantes B8, Parts Sociales Traçantes B9, Parts Sociales Traçantes B10 (ou tout autre classe ou sous-classe de Parts Sociales en circulation) seront désignées comme une Classe de Parts Sociales séparée ou comme une Classe.
- 5.3. Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales doivent être identiques à l'exception des dispositions prévues par les présents Statuts ou par la Loi.
- 5.4. En complément du capital social émis, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale Traçante A en complément de sa valeur nominale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être procéder à des paiements pour toute Part Sociale Traçante A que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.
- 5.5. De manière similaire, en complément du capital social émis, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale Traçante B en complément de sa valeur nominale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être procéder à des paiements pour toute Part Sociale Traçante B que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.
- 5.6. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés requérant leur consentement unanime, à condition que (i) toute réduction dans le capital social émis de la Société, par voie de rachat et annulation sera permise seulement conformément aux procédures de rachat et annulation de l'article; (ii) toute aug-



mentation du capital social émis (a) doit être fait proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales ainsi en circulation et (b) doit avoir pour conséquence que chaque Associé détienne une portion proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales ainsi en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit avoir pour conséquence que chaque Associé de la précédente Classe de Part Sociale non sub-divisé détienne une portion proportionnelle de chaque nouvelle Classe De Parts Sociales sub-divisé; et (iv) toute combinaison ou agrégation de Classe Parts Sociales doit avoir pour conséquence que chaque Associé de la précédente Classe de Parts Sociales détienne une portion proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales combinée.

5.7. Aux fins de l'article 12 des présents Statuts, toutes les Parts Sociales ont des droits de vote et des droits politiques identiques. Néanmoins, en cas de changement des droits attachés à une Classe de Parts Sociales, les résolutions des Associés doivent, afin d'être valide, remplir les conditions de quorum et de majorité prévu à l'article 12 des Statuts en relation avec chaque Classe de Parts Sociales.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2 Tout Associé qui souscrit à ou acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émis et ainsi en circulation.
- 6.3 Lorsque la Société a un associé, sous réserve des limites prévues au présent article 6, l'Associé unique peut librement céder ses Parts Sociales.
- 6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, sous réserve des limites prévues au présent article 6, les Parts Sociales peuvent être céder librement entre les Associés, néanmoins les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- 6.5 Sous réserve du droit de la Société de racheter une Classe entière de ses propres Parts Sociales suivies de leur annulation immédiate conformément à la Section 7 des présent Statuts, aucun Associé ne pourra vendre ou autrement céder ses Parts Sociales de toute Classe à toute personne sans vendre ou autrement céder de manière concurrente à ladite personne l'intérêt proportionnel de l'Associé cédant dans toute autre Classe de Parts Sociales ainsi détenue par l'Associé cédant
- 6.6 La cession de Parts Sociales doit être prouvée par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Ladite cession ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
  - 6.7 Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.
- 6.8 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, sous réserve des dispositions de l'article 7 des présents Statuts, à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.
- 6.9. La Société peut, conformément aux présents Statuts et à la Loi, augmenter son capital social par la création de toute nouvelle Classe de Part Sociale. Dans la mesure où la Société cesse à tout moment de détenir toute part sociale dans Malenia et ADV et qu'à ce moment aucune nouvelle Classe de Parts Sociales supplémentaire n'a été créée, la Société devra (et les Associés devront s'assurer que la Société devra) convertir toutes Parts Sociales Traçantes A et Parts Sociales Traçantes B en circulation en Parts Sociales Ordinaires de la même classe qui devra avoir un rang identique pour tout aspect.

### Art. 7. Rachat de Parts Sociales.

- 7.1. Aux fins des présents Statuts:
- (i) ADV signifie ADV Marketing Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Amsterdam, Pays-Bas, et dont l'adresse du siège social est Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au registre du commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34220291;
- (ii) Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) déterminés sur la base des actions ADV détenues par la Société tel qu'il apparaît sur les Comptes Intérimaires concernés, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris pour éviter toute incertitude, la réserve de prime d'émission) attaché aux Parts Sociales Traçantes A et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Part Sociale Traçante A pouvant être rachetée/annulée (le cas échéant) mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) dérivé (tel que déterminé par le Conseil) des parts sociales d'ADV détenues par la Société, et (ii) toutes sommes destinées à être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que définie dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter toute incertitude, tout double comptage);
- (iii) Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) déterminé sur la base des actions Malenia détenues par la Société tel qu'il apparaît sur les Comptes Intérimaires concernés, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris pour éviter toute incertitude, la réserve de prime d'émission) attaché aux Parts Sociales Traçantes B et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Part Sociale Traçante B pouvant être



rachetée/annulée (le cas échéant) mais réduit par toutes pertes (incluant les pertes reportées) dérivé (tel que déterminé par le Conseil) des parts sociales de Malenia détenues par la Société, et (ii) toutes sommes destinées à être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que définie dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter toute incertitude, tout double comptage);

- (iv) Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale devant être appliquée à la Classe de Part Sociale destinée à être rachetée et annulée par le nombre des Parts Sociales en circulation desdites Classes de Parts Sociales;
  - (v) Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;
- (vi) Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales;
- (vii) Malenia signifie Malenia Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Amsterdam, Pays-Bas, et dont l'adresse du siège social est Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au registre du commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 57987610; et
- (viii) Montant de l'Annulation Totale signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés qui sera inférieur ou égal au Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A total (en cas d'annulation ou de rachat des Parts Sociales Traçantes A) ou Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B total (en cas d'annulation ou de rachat des Parts Sociales Traçantes B) lors de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concerné sauf décision contraire de l'Assemblée Générale telle que prévue par une modification des Statuts, sous réserve que le Montant de l'Annulation Totale ne soit jamais supérieur au Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A (en cas d'annulation ou de rachat des Parts Sociales Traçantes B) (en cas d'annulation ou de rachat des Parts Sociales Traçantes B).
- 7.2 Le capital social peut être réduit par voie de rachat et annulation de toute Classe de Parts Sociales, en entier et non en partie, tel qu'il sera déterminé de temps à autre par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale, sous réserve néanmoins que la Société ne pourra à aucun moment acheter et annuler à la fois les Parts Sociales Traçantes A1 et les Parts Sociales Traçantes B1.
- 7.3 En cas de tout rachat et annulation d'une entière Classe de Parts Sociales Traçantes A, ledit rachat et annulation de Parts Sociales Traçantes A sera effectué dans l'ordre suivant:
  - (i) Parts Sociales Traçantes A10;
  - (ii) Parts Sociales Traçantes A9;
  - (iii) Parts Sociales Traçantes A8;
  - (iv) Parts Sociales Traçantes A7;
  - (v) Parts Sociales Traçantes A6;
  - (vi) Parts Sociales Traçantes A5;
  - (vii) Parts Sociales Traçantes A4;
  - (viii) Parts Sociales Traçantes A3;
  - (ix) Parts Sociales Traçantes A2; et
  - (x) Parts Sociales Traçantes A1 (tant que les Parts Sociales Traçantes B1 n'ont pas déjà été rachetées/annulées).
- 7.4 En cas de tout rachat et annulation d'une entière Classe de Parts Sociales Traçantes B, ledit rachat et annulation de Parts Sociales Traçantes B sera effectué dans l'ordre suivant:
  - (i) Parts Sociales Traçantes B10;
  - (ii) Parts Sociales Traçantes B9;
  - (iii) Parts Sociales Traçantes B8;
  - (iv) Parts Sociales Traçantes B7;
  - (v) Parts Sociales Traçantes B6;
  - (vi) Parts Sociales Traçantes B5;
  - (vii) Parts Sociales Traçantes B4;
  - (viii) Parts Sociales Traçantes B3;
  - (ix) Parts Sociales Traçantes B2; et
  - (x) Parts Sociales Traçantes B1 (tant que les Parts Sociales Traçantes A1 n'ont pas déjà été rachetées/annulées).
- 7.5 En cas de tout rachat et annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), chacune de ces Classe de Parts Sociales donne le droit aux propriétaires de celles-ci (au pro rata de leur propriété dans ladite Classe de Parts Sociales) à ladite portion du Montant de l'Annulation Totale tel que déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée, et les propriétaires de Parts Sociales des Classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Part Sociale concernée détenue par eux et annulée.



7.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales tel que prévu dans les présentes dans la mesure autorisée par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

- 8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.
- 8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés requérant leur consentement unanime.
- **Art. 9. Conseil.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.
  - 9.1 Pouvoirs du Conseil
- 9.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- 9.1.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents par le Conseil.
  - 9.2 Procédure
- 9.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se tiendra au Luxembourg.
- 9.2.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- 9.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - 9.2.4 Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- 9.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- 9.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence commencée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- 9.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 9.3 Représentation
- 9.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- 9.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- **Art. 10. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# IV. Associé(s)

## Art. 12. Assemblées générales des Associés et résolutions écrites des Associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote



- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).
- (i) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
  - (ii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.
  - 12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les Associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social total.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

## Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1):

- (i) l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 14.5 Si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

# Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.



15.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être Associés ou non.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 16.2 Les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A auront le bénéfice exclusif du Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A. De même, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B auront le bénéfice exclusif du Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B. Les bénéfices que la Société décide de distribuer seront reversés tels que mentionnés aux articles 16.3 et 16.5, le cas échéant, à une année où l'Assemblée Générale décide de distribuer des dividendes.
- 16.3 Le(s) Associé(s) déterminent comment le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A et/ou le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B seront octroyés (à la condition que le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A sera uniquement reversé aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes A et le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B sera uniquement reversé aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes B) en affectant tout ou partie à une réserve ou à une provision, en le transférant au prochain exercice social ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux Associés. Chaque Part Sociale d'une classe particulière sera traité de la même manière que les autres Parts Sociales de ladite classe concernant les distributions.
- 16.4 Lorsque la Société décide une année de procéder à des distributions de dividendes sur le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes A, le montant affecté sera reversé dans l'ordre suivant:
- (i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A1 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A1 qu'ils détiennent; puis
- (ii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A2 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A2 qu'ils détiennent; puis
- (iii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A3 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A3 qu'ils détiennent; puis
- (iv) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A4 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A4 qu'ils détiennent; puis
- (v) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A5 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A5 qu'ils détiennent; puis
- (vi) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A6 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A6 qu'ils détiennent; puis
- (vii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A7 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A7 qu'ils détiennent; puis
- (viii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A8 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre- vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A8 qu'ils détiennent; puis
- (ix) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A9 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre- vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes A9 qu'ils détiennent; et
  - (x) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes A10 recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.
- 16.5 Dans le cas où l'ensemble de la dernière classe en circulation des Parts Sociales Traçantes A (dans l'ordre numéraire, par exemple, d'abord les Parts Sociales Traçantes A10) a été rachetée et annulée conformément à l'article 7 des présents Statuts au moment de la distribution, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la précédente classe des Parts Sociales Traçantes A en circulation dans l'ordre numéraire inversé (par exemple, en commençant par les Parts Sociales Traçantes A9).
- 16.6 Lorsque la Société décide une année de procéder à des distributions de dividendes sur le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B, le montant affecté sera reversé dans l'ordre suivant:
- (i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B1 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B1 qu'ils détiennent; puis



- (ii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B2 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B2 qu'ils détiennent; puis
- (iii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B3 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B3 qu'ils détiennent; puis
- (iv) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B4 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B4 qu'ils détiennent; puis
- (v) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B5 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B5 qu'ils détiennent; puis
- (vi) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B6 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B6 qu'ils détiennent; puis
- (vii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B7 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B7 qu'ils détiennent; puis
- (viii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B8 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre- vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B8 qu'ils détiennent; puis
- (ix) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B9 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre- vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B9 qu'ils détiennent; et
  - (x) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B10 recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.
- 16.7 Dans le cas où l'ensemble de la dernière classe en circulation des Parts Sociales Traçantes B (dans l'ordre numéraire, par exemple, d'abord les Parts Sociales Traçantes B10) a été rachetée et annulée conformément à l'article 7 des présents Statuts au moment de la distribution, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la précédente classe des Parts Sociales Traçantes B en circulation dans l'ordre numéraire inversé (par exemple, en commençant par les Parts Sociales Traçantes B9).
- 16.8 Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil peut verser des acomptes sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil fixe le montant ainsi que la date de paiement de cet acompte. Ladite distribution de dividende intérimaire sera faite conformément aux articles 16.3 et 16.5, le cas échéant.
  - 16.9 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- 16.10 Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 17. Dissolution - liquidation.

- 17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 17.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société, notamment les dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation est reversé aux Associés de manière à réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies pour les distributions de dividendes à l'article 16 des présentes.



# VII. Dispositions générales

## Art. 18. Dispositions générales.

- 18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et octroyer tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., avec plein pouvoir de substitution, pour modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement (i) des parts sociales nouvellement émises et (ii) à la classification des parts sociales.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014003318/1349.

(140002397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

## Agro-Sud Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.315.

L'an deux mille treize.

Le treize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société de gestion de patrimoine familial AGRO-SUD FINANCES S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 53.315,

constituée aux termes d'un acte reçu le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 102 du 28 février 1996.

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2284 du 21 novembre 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.



L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENTS (500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 381.250,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolution suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommée liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15288. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014003443/61.

(140003441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

# Opéra Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.397.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OPERA FINANCE INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 103397, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1255 du 8 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés



pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, préqualifié, en date du 19 mars 2009 publié au Mémorial C numéro 855 du 21 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les vingt mille (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 13 des statuts de la Société.

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et de la fixer au 30 juin à 17h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 juin de chaque année à 17h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.»»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: SLECOMTE, A.GRACA, JELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59214. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014005563/53.

(140005181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

# Albatros Performance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 décembre 2013.

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Bruno Gaussen, M. Paul De Pourtalès et M. Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction du mandat de La Fiduciaire Vincent La Mendola, 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014008097/14.

(140009432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



## AS EDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.037.

Réunion des associés du 15. décembre 2013

Ordre du jour:

Résolutions de nomination du nouveau gérant

Première résolution

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Abdullah DEDIC survenu le 23 janvier 2013

Elle nomme en qualité de nouveau Gérant Monsieur Sulejman DEDIC, demeurent à Tinja bb, 75357 Tinja, commune de Srebrenik. canton de Tuzla, (BiH), qui accepte.

Le Gérant exercera son mandat dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au Gérant, avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Fait à Tinja, date 15. décembre 2013.

Les Associes

- 1. Madame Aisa DEDIC-MUMINOVIC / 2. Madame Rukija DEDIC-MUSIC /
- 3. Madame Hava DEDIC-FERHATOVIC / 4. Monsieur Suleiman DEDIC

Préqualifié / Préqualifié / Préqualifié

Référence de publication: 2014007295/23.

(140007396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

## Real Estate Business & Investments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 65, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 40.906.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2014 qui s'est tenu au siège de la société que Madame WU Weixiang née le 15 novembre 1981 à LONG QUANSHI/ZHEJIANG en Chine et demeurant 20 rue de l'Indépendance à L-3238 BETTEMBOURG a été nommée au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur DAS NEVES GASPAR Honorato, employé, né le 15 octobre 1979 à Gloria do Ribatejo (Portugal), demeurant à L-5892 Alzingen, 14, rue Jean Wolter démis de ses fonctions le 25 juillet 2013, il résulte également du même procès-verbal que Madame SANGBOON Sujinda née le 20 juillet 1968 à Uthai Thani (Thaïlande) demeurant 7 rue Portland à L-4281 Esch sur Alzette a été démise de ces fonctions d'administrateur avec effet immédiat et que Monsieur Frank SIMON né le 20 février 1970 à Thionville (France) et demeurant 7 rue Jean-Antoine Zinnen à L-3286 Bettembourg a été nommé au poste d'administrateur pour la remplacer,

Itzig, le 14 janvier 2014.

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2014007877/19.

(140008442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

# Wilic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.115.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008009/10.

(140008310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck